



**MAIRIE DE CURSAN**

8 Route du Gestas  
33670 CURSAN

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 8 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre SEURIN, Maire.

Date de la convocation : 01/04/2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Présents : Mesdames SAUCE, SAVARY, CHADOURNE, BARRIERE, BONTEMPS, MM. SEURIN, CAURRAZE, EMERIT, CHARTON, RONDET, MOLLIER

Absents excusés : Mesdames SORIAUX, RIBELLE

Procuration : Madame RIBELLE donne procuration à Mme BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame SAUCE

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur SEURIN, déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier PV
- Délibération n° 21042019: Demande de FDAVC
- Délibération n° 22042019: Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget communal
- Délibération n° 23042019: Budget communal 2019
- Délibération n° 24042019: Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget assainissement
- Délibération n° 25042019: Budget assainissement 2019
- Questions diverses



### I – Approbation du dernier Procès-Verbal

Monsieur SEURIN donne lecture du procès-verbal du 18 mars 2019, celui-ci est approuvé par les membres présents à la séance.

## **II – Délibération n°21042019 : Demande de FDAVC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie 2019.

Ce programme propose la réfection des routes suivantes : Route de Mateau.

En effet, cette voirie est fortement dégradée et nécessite une réfection lourde.

Le montant total des travaux est estimé 30 125 € HT soit 36 150 € TTC.

Une subvention peut-être demandée au Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du

FDAVC (Fonds Département d'Aide à la Voirie Communale), sur la partie « voirie » de ce programme.

Considérant l'estimation de la partie voirie à 30 125 € HT. La participation du Conseil Départemental pourrait être de 35% sur une dépense HT plafonnée à 76 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette partie de l'opération est le suivant :

Coût total HT	30 125.00
Coût total TTC	36 150.00
Subventions FDAVC (35% plafonnée à 76 000€ de dépenses)	10 543.75
Resterait à financer : par autofinancement	25 606.25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE DE RÉALISER le programme des travaux voirie 2019 : « Route de Mateau »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAVC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.
- DÉCIDE d'inscrire les crédits budgétaires au budget principal 2019.

## **III – Délibération n°22042019 : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget communal**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de la commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 487 871.54 €

Après en avoir délibéré le conseil DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A) Résultat de l'exercice	<b>76 170.99</b>
B) Résultat antérieur reporté	<b>411 700.55</b>
C) <b>Résultat à affecter</b>	<b>487 871.54</b>
<b>D) Solde d'exécution d'investissement</b>	1 236.71
<b>E) Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00
<b>F) Besoin de financement = D + E</b>	0.00
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>487 871.54</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>487 871.54</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>	0.00

## **IV – Délibération n°23042019 : Budget communal 2019**

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2019 de la commune.

- Attendu que le Conseil d'Etat a condamné sans faute, en date du 31 janvier 2019, la commune à verser la somme de 1,5 millions d'€ à la société d'aménagement du domaine du Château Barrault
- Attendu que la somme de 444 375€ a été versée directement par l'assureur de la commune au conseil de la société d'aménagement du domaine du Château Barrault.
- Attendu que la commune dispose d'une trésorerie d'environ 485 000€ qui permet de verser immédiatement 300 000€ au titre de la condamnation
- Attendu que par 2 fois la commune a émis un mandat de 300 000€ pour régler une partie de la condamnation. Les 2 mandats ont été rejetés par le trésorier payeur de la commune pour insuffisance de crédits budgétaires

- Attendu que si la condamnation était intervenue après le vote du budget une simple décision modificative aurait permis le paiement des 300 000€.
- Attendu que tout délai de paiement entraîne des intérêts moratoires
- Attendu que des démarches sont en cours auprès du ministère en charge des collectivités territoriales afin de rechercher des solutions de paiement du solde (de 755 625€) de cette dette communale
- Attendu que les intérêts moratoires au taux de 5,86% l'an sont clairement prohibitifs pour la commune.
- Attendu que deux projets communaux sont remis en question par cette condamnation, à savoir : un habitat partagé en milieu rural pour personnes retraitées de 6 à 8 logements, et un lieu intergénérationnel ou jeunes et moins jeunes pourraient créer du lien social.

➤ Détail des dépenses de fonctionnement

chapitre 011	charges de gestion courante	60 354.00 €
chapitre 012	charges de personnel & assimilés	85 245.00 €
chapitre 014	atténuations de produits	28 842.00 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	146 981.00 €
chapitre 66	charges exceptionnelles	5 650.00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	1 102 625.00 €
chapitre 022	Dépenses imprévues fonct	2 000.00 €
chapitre 023	virement à la sect° d'investissement	55 299.29 €
chapitre 042	dotations aux amortissements	126 022.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 612 818.29 €</b>

➤ Détail des recettes de fonctionnement

chapitre 70	produits des services	14 455.00 €
chapitre 73	impôts et taxes	245 500.00 €
chapitre 74	dotations et participations	150 751.00 €
chapitre 75	autres produits gestion courante	8 285.00 €
chapitre 042	opérations d'ordre entre section	18 834.00 €
report 002	résultat reporté	487 871.54 €
	<b>TOTAL</b>	<b>925 696.54 €</b>

➤ Détail des dépenses d'investissement

chapitre 20	immobilisations incorporelles	27 000.00 €
chapitre 204	Subventions d'équipement versées	130 000.00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	65 000.00 €
chapitre 16	remboursement d'emprunts	16 110.00 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	18 834.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>256 944.00 €</b>

➤ Détail des recettes d'investissement

chapitre 13	subventions d'investissement	48 223.00 €
chapitre 10	dotations fonds divers réserves	24 783.00 €
chapitre 16	dépôts et cautionnements reçus	1 380.00 €
chapitre 021	virement de la section de fonct	55 299.29 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	126 022.00 €
chapitre 001	solde d'exécution positif	1 236.71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>256 944.00 €</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2019 de la commune en déséquilibre en section de fonctionnement pour un montant de **687 121,75€**.

## V – Délibération n°24042019 : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de la commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 32 931.94 €

Après en avoir délibéré le conseil DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	2 383.50
A) Résultat de l'exercice	30 548.44
B) Résultat antérieur reporté	<b>32 931.94</b>
C) <b>Résultat à affecter</b>	
<b>D) Solde d'exécution d'investissement</b>	9 509.22
<b>E) Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00
<b>F) Besoin de financement = D + E</b>	0.00
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>32 931.94</b>
1) Affectation en réserve R1064	0.00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00
3) Report en fonctionnement R 002	<b>32 931.94</b>
Déficit reporté D 002	0.00

## VI – Délibération n°25042019 : Budget assainissement 2019

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2019 du service assainissement.

### ➤ Détail des dépenses de fonctionnement

chapitre 011	charges de gestion courante	21 694.00 €
chapitre 012	charges pers. Et frais assimilés	6 263.00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	5 673.00 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	1 500.00 €
chapitre 66	charges financières	3 021.00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	6 000.00 €
chapitre 022	dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €
chapitre 023	Virement à la sect° d'investiss	12 663.94 €
chapitre 042	dotation aux amortissements	53 855.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>111 669.94 €</b>

### ➤ Détail des recettes de fonctionnement

chapitre 70	produits des services	45 000.00 €
chapitre 74	subventions d'exploitation	5 000.00 €
chapitre 042	opérations d'ordre entre section	28 738.00 €
report 002	résultat reporté	32 931.94 €
	<b>TOTAL</b>	<b>111 669.94 €</b>

### ➤ Détail des dépenses d'investissement

chapitre 21	immobilisations corporelles	42 649.16 €
chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	4 641.00 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	28 738.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>76 028.16 €</b>

➤ Détail des recettes d'investissement

chapitre 021	virement de la section de fonct	12 663.94 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	53 855.00 €
report 001	résultat reporté positif	9 509.22 €
	<b>TOTAL</b>	<b>76 028.16 €</b>

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2019 du service assainissement.**

**VII – Questions diverses**

- M. SEURIN informe les élus que l'association Habitat des possibles souhaite faire un point sur l'étude de faisabilité avec le conseil municipal le lundi 29 avril 2019 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

<b>Jean-Pierre SEURIN</b>		<b>Ludovic CAURRAZE</b>	
<b>Jean-Claude RONDET</b>		<b>Christian CHARTON</b>	
<b>Didier MOLLIER</b>		<b>Gilles EMERIT</b>	
<b>Stéphanie SAUCE</b>		<b>Pascale RIBELLE</b>	<b>Absente excusée Donne procuration à Mme BONTEMPS</b>
<b>Cassandra SORIAUX</b>	<b>Absente excusée</b>	<b>Claudine BONTEMPS</b>	
<b>Nathalie BARRIERE</b>		<b>Sandrine SAVARY</b>	
<b>Catherine CHADOURNE</b>			